



Norélan – 231 avenue de Parme  
BP 60127  
01004 BOURG-EN-BRESSE cedex  
☎ : 04.74.45.14.70  
☎ : 04.74.45.06.03  
mail : [organom@organom.fr](mailto:organom@organom.fr)

**Réunion du**

**COMITE SYNDICAL**

**Du jeudi 18 juin 2009,**

**Salle des fêtes de Nurieux**

\*\*\*

**Procès-verbal**

Secrétaire de séance : Marcel PEPIN

## Tableau des présences :

<i>Collectivité</i>	<i>TITULAIRES</i>	<i>PRESENCE</i>	<i>SUPPLEANT(E)S</i>	<i>COLLECTIVITE</i>
Bourg en Bresse Agglomération	JF. DEBAT	Excusé(e)	N. GUILLERMIN	Présent(e)
Bourg en Bresse Agglomération	M. DUTHU	Présent(e)	X. BRETON	Absent(e)
Bourg en Bresse Agglomération	M. FONTAINE	Excusé(e)	P. MICHON	Excusé(e)
Bourg en Bresse Agglomération	B. PERRET	Présent(e)	J.C. SIMONET	Excusé(e)
Bourg en Bresse Agglomération	B. DUPIN	Présent(e)	P. DRESIN	Excusé(e)
Bourg en Bresse Agglomération	C. BERNARD	Excusé(e)	M. BUELLET	Excusé(e)
Bourg en Bresse Agglomération	A. MANGE	Présent(e)	D. REYNAUD	Excusé(e)
C.C. Bresse Dombes Sud Revermont	C. GUY	Présent(e)	B. COULON	Présent(e)
C.C Bugey Vallée de l'Ain	J. CHABRY	Excusé(e)	J. CAGNAC	Absent(e)
C.C. Coligny	G. RODET	Absent(e)	J. BERNADAC	Excusé(e)
C.C. Chalamont	G. BRANCHY	Présent(e)	N. SALOMON	Absent(e)
C.C La Vallière	J. BAUTAIN	Présent(e)	A. RABATEL	Absent(e)
C.C Miribel	H. MERCANTI	Absent(e)	E. BOUCHARLAT	Absent(e)
C.C Miribel	P. PROTIERE	Excusé(e)	M. PERLARDY	Absent(e)
C.C. Miribel	A. ROUX	Excusé(e)	M. NICOD	Absent(e)
C.C Montluel	B. GLORIOD	Présent(e)	J. ESSERTIER	Absent(e)
C.C. Montluel	A. BURLET	Excusé(e)	C. RAISSON	Absent(e)
C.C. Montluel	R. MARRET	Présent(e)	B. SIMPLEX	Absent(e)
C.C. Monts Berthiand	D. MAISSIAT	Présent(e)	S. CAPELLI	Présent(e)
C.C. Pays de Bâgé	J. BENAS	Présent(e)	G. BERRY	Présent(e)
C.C. Pays de Bâgé	C. SEGAIN	Absent(e)	J.J. BESSON	Absent(e)
C.C. Pont d'Ain, Priay, Varambon	P. DULAURIER	Présent(e)	H. FORAY	Absent(e)
C.C Treffort	M. PEPIN	Présent(e)	P. MONNET	Présent(e)
C.C. Montrevel	J.P. ROCHE	Excusé(e)	G. CHOSSAT	Présent(e)
C.C. Montrevel	N. BENONNIER	Excusé(e)	G. PERRIN	Présent(e)
C.C. Vallée de l'Albarine	M. THIEBAUT	Absent(e)	G. PAMBRUN	Absent(e)
C.C. Bords de Veyle	C. GIRAUD	Absent(e)	M. PETIT JEAN	Absent(e)
C.C. Chalaronne Centre	R. DUISIT	Absent(e)	D. BOULON	Absent(e)
C.C. Chalaronne Centre	A. DUPRE	Présent(e)	M. JACQUARD	Absent(e)
C.C Centre Dombes	P. BRAZIER	Absent(e)	C. DALESSANDRI	Absent(e)
C.C Centre Dombes	C. REGNIER	Excusé(e)	C. MONIER	Absent(e)
C.C Plaine de l'Ain	J. BRUNET	Présent(e)	L. HAPCHETTE	Absent(e)
C.C Plaine de l'Ain	J.P. HERMAN	Absent(e)	M. JACQUIN	Absent(e)
C.C Plaine de l'Ain	E. LAROCHE	Présent(e)	A. MOINGEON	Absent(e)
C.C Plaine de l'Ain	J.L. ROBIN	Absent(e)	J. NAVARRO	Excusé(e)
C.C Plaine de l'Ain	F. VENET	Excusé(e)	M. ORSET	Absent(e)
C.C Plaine de l'Ain	P. VERNAY	Absent(e)	P.Y. TIPA	Absent(e)
<i>Nombre de votants</i>		16	<i>Nombre de votants</i>	3

Monique DUTHU, Présidente, accueille le Comité Syndical. Elle remercie Monsieur le Maire de Nurieux, et lui donne la parole. Il remercie la Présidente pour l'organisation du Comité dans sa toute jeune commune de Nurieux-Volognat. La commune est en effet issue d'une fusion intervenue en 1973 entre Nurieux et Mornay et fait partie de la Communauté de Communes des Monts Berthiand depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Elle compte 1150 habitants et quelques activités, dont la plus importante est l'ex-STAMP qui emploie 250 personnes.

Il souhaite au Comité Syndical de fructueux débats.

1. La Présidente propose alors de passer à l'ordre du jour. Elle propose en premier lieu aux délégués d'ajouter un **ordre du jour complémentaire** qui comprend :
  - L'autorisation de signer un acte de vente pour l'extension du site de la Tienne.

A l'unanimité, le Comité Syndical accepte l'ordre du jour complémentaire.

## **2. Approbation du compte-rendu de la réunion du 23 avril 2009 :**

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver le compte rendu du Comité en date du 23 avril 2009.

**Débat** : néant

**Décision** :

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve le compte-rendu du comité syndical du 23 avril 2009.

### **3. Programme Local de Prévention – Dossier de candidature**

**Rapporteur : Gérard BRANCHY**

Un appel à candidatures a été lancé par l'ADEME en vue d'un partenariat pour la mise en place d'un programme local de prévention des déchets. Un dossier de candidature a été élaboré suite à la réunion avec les EPCI du 19 mai 2009.

#### **LES PRINCIPES DU PROGRAMME**

**Le programme local de prévention** des déchets est une déclinaison opérationnelle du plan départemental de prévention. Il permet d'une part de territorialiser et de détailler des objectifs de prévention des déchets et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre. Ils sont placés sous la maîtrise d'ouvrage d'un EPCI ou d'une commune.

#### **LE PRINCIPE DU CONTRAT DE PERFORMANCE**

Le soutien de l'ADEME est apporté dans le cadre d'un **accord-cadre pluriannuel** de partenariat établi pour une durée maximum de cinq ans et de **contrats annuels de performance** définissant les objectifs annuels d'activité et d'impacts à atteindre et les engagements financiers.

Ainsi, **seuls les programmes ayant atteints les objectifs préalablement fixés peuvent prétendre à l'aide forfaitaire annuelle maximale** dont le calcul est défini ci-dessous.

Pour l'année 1, la collectivité s'engage à :

- Établir un programme de prévention incluant le diagnostic de l'état initial
- Définir des indicateurs de suivi et d'évaluation du programme et leur méthode de mesure
- Évaluer ces indicateurs pour l'année zéro
- Fournir la matrice coût ADEME remplie pour l'année arrivée à échéance

**L'objectif d'impact principal** à 5 ans du programme est de réduire a minima de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées du territoire de la collectivité évaluée au démarrage du programme.

#### **MODE DE CALCUL DE L'AIDE**

L'aide aux programmes locaux de prévention est une aide forfaitaire à l'habitant dont le montant est calculé selon le barème par tranches dégressives suivant :

- < 30 000 hab. : 1,5 €/hab.
- 30 000 à 300 000 hab. : 1€/hab.
- 300 000 à 600 000 hab. : 0,8 €/hab.
- > 600 000 hab. : 0,6 €/hab.

**Pour Organom, l'aide annuelle se monterait à :**

$$1.5 \times 30\,000 + 1 \times (294\,037 - 30\,000) = 309\,037 \text{ €}$$

**Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer le dossier de candidature et l'accord-cadre avec l'ADEME pour la mise en place d'un programme local de prévention.**

**Débat** :

**Jean Paul Benas** : évoque la réduction minimale de 7 %. Il fait remarquer que les EPCI ne sont pas au même niveau de tri, avec des différences marquées. Il demande s'il est prévu que des efforts différentiels soient mis en place car parvenir à une diminution de 7% lorsqu'on est à 100kg d'OM par an et par habitant paraît très difficile.

**Réponse** : la diminution de 7% ne s'applique pas EPCI par ECPI. C'est un résultat attendu sur la globalité du territoire d'Organom au moyen d'une tarification incitative. Actuellement le plan pour l'Ain est en réflexion, pour un démarrage en 2011.

**Jean Paul Benas** : les actions ne seront pas les mêmes pour tous.

**Gérard Branchy** : un objectif concerne la diminution de 7% des entrants, l'autre objectif est de réussir Ovade au regard de la qualité des entrants.

**Monique Duthu** : nous avons effectivement deux objectifs à poursuivre :

L'un est quantitatif pour remplir le contrat avec l'ADEME, l'autre est qualitatif pour réussir OVADE en évitant les déchets toxiques dans les déchets ménagers.

De multiples difficultés en découlent, et nous avons de nombreuses discussions en interne parce que ORGANOM s'engage pour le compte des EPCI, sur lesquels ORGANOM doit pouvoir s'appuyer. Il s'agit d'un intérêt global.

Diverses approches doivent être mises en œuvre pour y parvenir. L'une d'elles se traduit par le recrutement d'une chargée de mission « Prévention-réduction des déchets ». Elodie a été recrutée et rejoindra l'équipe le 6 juillet prochain pour mener à bien cette mission en travaillant avec les EPCI. Pour atteindre ces objectifs, un engagement fort d'ORGANOM est indispensable. Mais cet engagement doit aussi être porté par les EPCI.

**Joël Brunet** : indique que le travail est d'autant plus ardu que les territoires sont différents. La problématique n'est pas la même selon qu'on se trouve en milieu rural, pavillonnaire ou lorsque l'habitat est plus dense.

**Elisabeth Laroche** : nous tous avons un intérêt à la réussite. L'aide n'est pas négligeable à 300 000€ annuellement.

**Gérard Peau** : précise qu'en travaillant avec ORGANOM, l'ADEME souligne l'intérêt du travail sur un territoire global, plutôt qu'avec un EPCI isolé.

**Décision :**

**A l'unanimité, le Comité Syndical autorise la Présidente à signer la demande d'aide et l'accord-cadre avec l'ADEME concernant le Plan Local de Prévention.**

**4. Rapport Annuel (chaque délégué en a reçu copie jointe à la convocation au présent comité)**

**Rapporteur : Marcel PEPIN**

Conformément au décret 2000-404 du 11 mai 2000, chaque année est élaboré un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport annuel doit être approuvé par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante.

Il devra ensuite être présenté à leur assemblée délibérante par chaque EPCI membres d'Organom, qui aura à l'approuver.

**Il est proposé au Comité Syndical de valider le rapport annuel 2008.**

Débat :

**Marcel Pépin** précise que la diffusion par internet est privilégiée. De cette façon, un plus large public pourra être touché. Déjà plus de 400 adresses électroniques ont été recueillies, comprenant en particulier, les élus des conseils municipaux.

**Elisabeth Laroche** demande s'il serait possible de disposer d'un support (tel un CD) pour effectuer une présentation auprès des conseils municipaux.

**Monique Duthu** : le rapport annuel est l'occasion de communiquer sur les actions d'Organom à la fois dans les intercommunalités et dans les communes. Une présentation à partir d'internet pourrait être envisagée. Les délégués ont un rôle important à jouer, en regroupant par exemple quelques communes.

Elodie Chandelier, la nouvelle chargée de mission, travaillera aussi en binôme avec Christine Guillot, chargée de Communication, pour élaborer des outils permettant la diffusion des messages. La démarche globale sera initiée par les Commissions, Prévention-réduction et Communication.

#### 4. Budget 2009 : Décision Modificative n°1

**Rapporteur : Bernard PERRET**

- a. - Le crédit inscrit au compte 673 (annulation de titres 2008) du budget 2009 était insuffisant.
- b. - Les frais financiers liés à la constitution du dossier de l'emprunt contracté auprès de la Caisse d'Epargne pour financer l'unité Ovade n'avaient pas été inscrits au BP (500€)
- c. - En 2007, l'écriture passée pour rembourser l'échéance de l'emprunt (locaux du siège) était erronée (inversion entre capital et intérêt). Il s'agit d'une régularisation.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Compte 673 - titres annulés sur exercices antérieurs	+ 4 000 €
Compte 668 - frais financiers	+ 500 €
Compte 022 - dépenses imprévues fonctionnement	- 4 500 €
Compte 023 - virement à la section investissement	+ 3 400 €
<b>RECETTES</b>	
Compte 773 - mandats annulés sur exercices antérieurs	+ 3 400 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Compte 1641- capital emprunt	+ 3 400 €
<b>RECETTES</b>	
Compte 021 - virement de la section de fonctionnement	+ 3 400 €

4.4 -Le compte 775 avait crédité d'un montant de 10000€ au BP 2009. Or ce compte n'existe plus, il est donc proposé d'utiliser le compte de remplacement 024.

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	
Compte 023 - virement à la section investissement	-10 000 €
<b>RECETTES</b>	
Compte 775 - ancien compte cession immobilisations	-10 000 €

<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>RECETTES</b>	
Compte 021 - virement de la section de fonctionnement	-10 000 €
Compte 024 - nouveau compte cession immobilisations	+ 10 000 €

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver la décision modificative n°1 au budget primitif 2009 comprenant les écritures telles que présentées.

**Débat** : néant

**Décision** : A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la décision modificative n°1 au BP 2009, telle que présentée.

## 5. CC Chalaronne-Centre et CC Bords de Veyle – Fonds de concours pour travaux de réhabilitation du site de Vaux

**Rapporteur** : *Bernard PERRET*

Les travaux de réhabilitation du site de Vaux, estimés à 1.3M€ HT, seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage Organom. La Communauté de Communes Chalaronne Centre doit participer à hauteur de 59 191.56€, la Communauté de Communes des Bords de Veyle à hauteur de 35 082.00€. Ces Collectivités ont souhaité verser leur participation sous forme d'un fond de concours plutôt que sous la forme d'une contribution à l'habitant.

Il est proposé au Comité Syndical d'accepter les modalités de versement de leur participation sous la forme de fond de concours, étant précisé que ces collectivités doivent également délibérer en ce sens.

**Décision** : A l'unanimité, le Comité Syndical accepte le versement sous la forme d'un fonds de concours par les Communautés de communes Chalaronne-Centre et Bords de Veyle .

## 6. Marchés

**Rapporteur** : *Monique DUTHU*

**6.1. Avenant au marché CARRIER – Lot n°3**, marché à bons de commande pour le transport des déchets ménagers depuis le quai de Vaux. Ajout d'un prix au bordereau des prix :

En cas de panne ou maintenance de l'incinérateur de Bourgoin-Jallieu, pour permettre d'acheminer les déchets ménagers du Quai de Vaux à l'incinérateur de Villefranche sur Saône (Sytraival) un prix doit être ajouté au bordereau des prix :

L'entreprise Carrier a proposé d'appliquer le prix suivant :

Transport des OM depuis le quai de Vaux vers :

Référence :	Libellé	Unité	Prix € HT
3C	L'usine d'incinération de Villefranche sur Saône	Tonne	8.12

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer l'avenant correspondant.

**Débat** : néant

**Décision** : A l'unanimité, le Comité Syndical autorise la Présidente à signer l'avenant au marché passé avec l'entreprise CARRIER, lot n°3.

**6.2. Avenant au marché passé avec l'entreprise DYNEFF** – fourniture de fuel – ajout d'un prix au bordereau des prix –

Le Marché contracté avec la société SERPOL chargée de l'exploitation du site de Vaux comprend la fourniture du fuel pour les engins utilisés sur le site. Ce marché se terminant le 30 juin prochain, il est nécessaire de prévoir un dispositif de ravitaillement en fuel pour permettre le fonctionnement des engins (chargeuse, notamment...).

Les besoins sont actuellement les suivants :

Livraison hebdomadaire de 500 litres environ.

Pour cela, il est proposé d'utiliser le marché à bons de commande actuellement utilisé pour le fonctionnement du site de la Tienne, en ajoutant un prix au bordereau des prix.

La Société Dyneff, titulaire du marché, a proposé les conditions suivantes :

Rabais consenti sur prix « barème » : 0.120

Le rabais consenti sur le prix « barème » pour approvisionner le site de la Tienne est de : 0.275 (il est à noter que les quantités commandées sont approximativement de 12000 l par mois)

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer l'avenant correspondant.

**Débat** : néant

**Décision** : A l'unanimité, le Comité Syndical autorise la Présidente à signer l'avenant avec l'entreprise DYNEFF.

## 7. Observatoire des odeurs - Consultation

**Rapporteur : Monique Duthu**

Organom souhaite mettre en place un observatoire des odeurs, ou « comité de nez » ou encore « jury de nez », afin d'apprécier l'impact olfactif de ses deux installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) et apporter continuellement les améliorations techniques possibles. Les deux équipements actuels sont situés sur les communes de Viriat (site de La Tienne) et du Plantay (site de Vaux).

Conscient des nuisances et désagréments engendrés par ses centres d'enfouissement, Organom a la volonté d'être à l'écoute et d'associer la population riveraine dont l'une des grandes préoccupations est la maîtrise des nuisances environnementales par rapport à l'activité du syndicat. L'objectif est donc

de poursuivre le processus de concertation lancée en 2008 par la Présidente d'Organom avec les riverains et associations.

Cet observatoire permettra de mieux évaluer les nuisances au quotidien autour des sites, d'établir les relations de cause à effet entre des événements ponctuels se déroulant sur le site et la gêne occasionnée, et enfin proposer des solutions d'amélioration sur la base d'une analyse scientifique des odeurs.

Concrètement, avec l'aide d'un cabinet extérieur, un dispositif complet et des outils devront être créés pour définir des objectifs concrets d'amélioration, observer puis analyser au plus près les nuisances subies par les riverains, faire un diagnostic et résoudre les problèmes les plus évidents. Toute personne volontaire et motivée pourra être membre de cet observatoire. Organom sollicitera également les élus des communes voisines des sites afin de désigner des membres délégués. Le maillage ainsi constitué devra être représentatif de l'habitat local. De plus, ces personnes devront être formées à la sensibilité aux odeurs. Des moyens devront également être mis en place afin d'entretenir la motivation et l'implication des membres de l'observatoire.

Dans une seconde phase, cet observatoire aura également la mission d'évaluer les nuisances olfactives des projets actuellement en cours d'élaboration, à savoir :

- l'unité Ovade, usine de méthanisation des déchets ménagers, qui sera implantée sur l'extension du site de La Tienne (mise en service fin 2011)
- un nouveau centre de stockage sur le site de La Croix du Boucher, à côté du site de Vaux.

Un cahier des charges a été élaboré en vue de lancer une consultation (*pièce jointe*)

La prestation comprendrait notamment :

- La fourniture, l'installation et la maintenance d'un dispositif de collecte et de transmission de données permettant la mesure et la quantification des nuisances olfactives
- La fourniture, l'installation et la maintenance d'un dispositif de collecte de données caractérisant les conditions météorologiques et l'environnement à proximité du site
- La fourniture, l'installation et la maintenance d'un logiciel générant des analyses (cartographies, tableaux, graphes), afin de visualiser l'impact de l'odeur du site
- La fourniture, l'installation et la maintenance d'un dispositif d'alerte informant le responsable du site ainsi que le maître d'ouvrage en temps réel d'un niveau de gêne olfactive élevé
- L'exécution d'une prestation de service concernant la mise en place, le suivi et l'animation de l'observatoire des odeurs sur une période de 12 mois, comprenant notamment :
  - installation des matériels,
  - gestion des appels et de la maintenance,
  - formation du personnel,
  - réunions d'informations et comptes-rendus,
  - aide au recrutement des panélistes,
  - analyses, rapports, synthèses, assistance technique, conseils, propositions techniques...
- L'exécution d'une prestation de service conditionnelle concernant le suivi et l'animation de l'observatoire des odeurs, comprenant notamment :
  - Entretien des matériels,
  - Gestion des appels et de la maintenance,
  - Formation continue du personnel
  - Réunions d'information des panélistes
  - Analyses, rapports, synthèses, assistance technique, conseils, propositions techniques et autres sujétions...

**Monique Duthu** ajoute qu'il y a lieu d'ajouter les prestations d'ordre règlementaire suivantes (demandées par la DRIRE) :

- L'état « zéro » odeurs
- L'étude de dispersion des odeurs

Il est proposé au Comité Syndical de valider le cahier des charges pour la consultation et d'autoriser la Présidente à signer le marché avec le prestataire choisi par la CAO.

**Débat :**

**Alain Dupré :** demande si la collecte des données météorologique est effectuée sur site ou si les données sont recueillies auprès de météo France. Il indique que des différences notables pourraient être constatées dans le second cas.

**Monique Duthu :** les écarts portent sur peu de temps ou sont mineures et les résultats sont lissés sur la durée.

**Serge Capelli :** quel en est le coût ?

**Monique Duthu :** 50 000 € supposé, la 1<sup>ère</sup> année.

**Joël Brunet :** il est de toutes les façons nécessaire de procéder à un état « zéro » odeurs dans le cadre d'Ovade pour mesurer si les performances contenues dans le marché sont atteintes par le concepteur-constructeur-exploitant (groupe Tiru...)

**Décision :** A l'unanimité, le Comité Syndical autorise la Présidente à lancer le marché tel que présenté et signer le marché après décision de la Commission d'Appel d'Offres.

## 8. Frais de déplacement - Remboursement

**Rapporteur : Bernard PERRET**

Un premier jury a été organisé le 14 mai 2009 et a auditionné 7 candidats. Le jury a souhaité entendre l'une des candidates une seconde fois et auditionner 2 autres candidates le 28 mai.

A l'issue de ces entretiens, Elodie Chandelier a été choisie pour occuper ce poste.

Cette dernière, résidant actuellement à Dunkerque, a effectué deux fois le déplacement.

**Il est proposé au Comité Syndical de lui rembourser les frais de transport occasionnés par ce deuxième entretien, soit un montant de : 108.20€**

**Débat : néant**

**Décision : A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le remboursement des frais de déplacement d'Elodie Chandelier.**

## 9. Projet « 2 soeurs autour du monde » - Participation

**Rapporteur : Monique DUTHU**

Nadège Périllat, étudiante actuellement en stage au sein d'Organom est chargée d'une l'étude sur la valorisation des biogaz à Organom.

Avec sa sœur qui termine ses études d'ingénieur, elle a pour projet un tour du monde avec pour thème « le recyclage ou la réutilisation » des déchets.

Il est proposé au Comité Syndical d'allouer une aide de 1500 € à ce projet.

**Débat :**

**Claude Guy** trouve l'initiative intéressante.

**Alain Dupré** demande si les pays traversés sont seulement des pays sous-développés.

**Nicole Guillermin** souhaiterait s'inscrire pour recevoir par e-mail la progression de leur périple. Elle demande quand a lieu leur départ.

**Jacques Bautain** propose qu'un lien vers leur « blog » soit mis en place sur le site internet d'Organom.

**Monique Duthu** : précise que leur départ est prévu en novembre pour une durée de 10 mois. Il pourra être envisagé de les inviter à présenter leur projet au prochain comité et le travail effectué à leur retour.

**Décision** : A l'unanimité, le Comité Syndical accorde 1500€ au projet « 2soeurs autour du monde ».

## **10. Extension du site de la Tienne : Autorisation à la Présidente de signer un acte de vente**

**Rapporteur : Bernard GLORIOD**

Les négociations menées par Organom et par la SAFER n'avaient pas permis d'aboutir à un accord amiable avec les consorts Jaillardon pour l'acquisition des parcelles référencées : F 149, 150, 206, 207, 673, 674, 677 commune de Viriat.

La procédure d'expropriation a donc été enclenchée. L'ordonnance d'expropriation a été rendue le 19 mai 2009.

A la suite de la notification de cette ordonnance aux expropriés, Madame et Monsieur Jaillardon ont fait part de leur accord sur le montant de 41 095 € (estimation rendue par le Commissaire du Gouvernement le 18 février 2009) et de leur souhait d'interrompre la procédure en cours.

Contact a été pris avec les études notariales (Maître Mathieu représentant les Consorts Jaillardon et Maître Vieille représentant Organom) afin de concrétiser cette vente.

L'avis de France Domaine avait été rendu le 8 septembre 2008.

**Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser la Présidente à signer l'acte de vente avec les consorts Jaillardon selon les caractéristiques suivantes :**

Parcelles	superficie	Valeur du sol	Valeur du bois	Indemnité de emploi	Total
F 673, 674	1 013 m2	445 €	650 €	500 €	1 595€
F 149, 150, 206, 207, 677	33 626 m2	13 410 €	21 090 €	5 000€	39 500€
	34 639 m2	13 855€	21 740 €	5 500€	41 095€

**Débat** : néant

**Décision** : A l'unanimité, le Comité Syndical autorise la Présidente à signer l'acte de vente avec les consorts Jaillardon selon les caractéristiques décrites.

## **11 . Questions diverses :**

**Claude Guy** : il souhaite évoquer à nouveau la qualité des OM qui doivent être accueillies sur l'unité Ovade et les moyens à mettre en œuvre pour éviter les indésirables, tels les verres (à boire). En effet, ils sont actuellement jetés dans la poubelle « grise » après de nombreuses campagnes visant à ne pas les retrouver dans les conteneurs de tri du verre.

Quels dispositifs seront mis en place ? en déchèterie ? cela ne parait pas réaliste. Comment modifier les habitudes ? par des actions de prévention ?

**Jacques Bautain** : faudra-t-il prévoir une collecte supplémentaire à celle des encombrants ?

**Monique Duthu** : la question est difficile et cela fait partie des missions de la Chargée de Mission « Prévention-réduction » de faire des propositions dans le sens de supprimer les indésirables.

**Gérard Branchy** : il appartiendra aux commissions de mener aussi des réflexions sur le sujet et de se montrer inventif.

**Gérard Peau** : la qualité des encombrants est à étudier avec TIRU, une caractérisation des OM permettra de définir quelles sont les déchets entrants qui sont gênant pour le bon fonctionnement d'Ovade et pour la qualité du compost.

**Alain Dupré** : il serait nécessaire que nous ayons les éléments pour communiquer sur le planning.

**Gérard Peau** : il est envisagé de lancer 4 caractérisations (une par saison). Cela nécessite que Tiru nous indique quels sont les déchets non souhaités dans les OM afin de les rechercher, les quantifier, puis mettre en place les actions de sensibilisation et d'évitement correspondantes.

**Serge Capelli** : des actions sont-t-elles envisagées en direction des artisans et commerçants ?

**Gérard Peau** : par le biais des chartes, les chambres consulaires ont été sensibilisées dans ce sens et organisent des actions en ce sens. Il y aura lieu de poursuivre ce travail avec elles.

**Monique Duthu** : ce point relèvera aussi de la mission d'Elodie Chandelier. Actuellement, son travail auprès d'Ecopal à Dunkerque lui permet déjà d'être au contact des professionnels et des collectivités.

**Denise Maissiat** : les consignes de tri pour les territoires dont les déchets vont en incinération (SIDEFAGE) ne sont pas les mêmes que sur le territoire d'Organom. Cela pose des problèmes et il lui paraîtrait souhaitable d'entamer une réflexion avec les voisins.

**Elisabeth Laroche** : indique que les boues d'épuration ont été transformées en granulés sur le secteur de Meximieux pour être plus facilement utilisables en agriculture. Elle demande s'il pourrait être envisagé de les transformer en compost sur l'unité Ovade ?

**Monique Duthu** précise que Organom s'est engagé à fabriquer un compost à la norme NFU 44051. Cette norme ne concerne pas les boues d'épuration.

**Bernard Gloriod** : souhaite positionner le débat sur un plan extérieur. Il rappelle le choix d'Organom effectué à l'issue d'un dialogue compétitif, en ayant une démarche volontariste dans la voie d'un compost de qualité qui est un produit avec une valeur marchande, contre les avis de Terralys (bureau d'études chargé de l'étude sur l'écoulement du compost). Pour cela il faut être irréprochable en termes d'entrants et remplir nos engagements envers le monde agricole.

Plus aucune question n'étant soulevée, la Présidente remercie alors les participants et lève la séance.

Monsieur le Maire de Nurieux-Volognat invite alors l'ensemble des personnes présentes au traditionnel verre de l'amitié.

Le Secrétaire de Séance,

Marcel PEPIN

La Présidente,

Monique DUTHU